


<b>Centre Intercommunal d'Action Sociale Riom Limagne et Volcans</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</b>  <b>DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	 <b>CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE</b> <small>RIOM LIMAGNE VOLCANS</small>	
<u>Date de convocation</u> 28 mars 2024		<b>N :</b>	<b>2024-16</b>
<u>Nombre d'administrateurs :</u> - En exercice : 25 - Présents : 16 - Votants : 17			

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 avril à 17 heures, le Conseil d'Administration du CIAS Riom Limagne et Volcans, convoqué le 28 mars 2024, s'est réuni sous la présidence de Madame Evelyne VAUGIEN, Vice-Présidente.

**Étaient présents :** Mme Evelyne VAUGIEN, M Claude BOILON, Mme Anne Marie CHARLES (procuration de M WEINMEISTER), M Didier CHASSAIN, M Jean Marc COURBET, Mme Aurélie FERNANDES, M Roland GRENET, M Fabrice JOUIN, Mme Anne Catherine LAFARGE, Mme Véronique LOUSTE SOL, M André MAGNOUX, M Didier MICHEL, M Didier MIGNE, Mme fanny CHEVALIER, Mme Samya RIOTON, M Denis ROUGEYRON

**Absents excusés :** M Frédéric BONNICHON, M Jean BERNARD, Mme Marie CACERES, Mme Valérie CHASSAING, Mme Michèle GRENET, M Jean DANIEL, M Fabrice MAGNET, Mme Corinne MARTINHO, M Nicolas WEINMEISTER (procuration à Mme CHARLES).

#### Participation employeur à la prévoyance

Par délibération du 24 Février 2023, après avis du CST, le CIAS Riom Limagne et Volcans a mis en place une participation employeur au 1er Mars 2023 pour la prévoyance de ses agents, à hauteur de 10€ bruts par mois pour un agent à temps complet (proratisé en fonction du temps de travail de l'agent), pour les agents adhérents à une mutuelle labellisée.

Or, cette participation peut être accordée soit au titre de contrats et règlements auxquels un label a été délivré, soit au titre d'une convention de participation.

Après concertation avec les organisations syndicales et afin de permettre aux agents d'avoir une meilleure garantie sur la prévoyance à moindre coût, le CIAS Riom Limagne et Volcans a délibéré le 21 juin 2023 en vue de participer à un appel à concurrence groupé avec la Ville de Riom et la CA Riom Limagne et Volcans, afin de mettre en place un contrat groupe prévoyance, à compter du 1er janvier 2024.

Dans ce cadre, la participation ne pourra être désormais versée qu'aux agents qui adhéreront à ce contrat groupe.

Le 13 septembre dernier, le conseil d'administration a approuvé le choix du groupement conjoint COLLECTEAM (intermédiaire d'assurance) et ALLIANZ VIE (assureur).

Aujourd'hui, il est proposé d'augmenter à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024, la participation employeur de 2€ bruts par mois pour un agent à temps complet,



Entendu l'exposé de la Présidente de séance, les membres du Conseil d'Administration ont délibéré et :

- **APPROUVENT** la revalorisation de la participation employeur à 12€ à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024, pour tout agent adhérent au contrat groupe

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS et AN QUE SUSDITS  
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président, par délégation  
Evelyne VAUGIEN, Vice-Présidente

